

Procès-verbal de la séance du 03/06/2025



Le mardi 3 juin 2025 à 20 heures 30, le conseil municipal de la Commune de VILLAMÉE dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Laurence CHEREL, Maire.

Membres présents : Laurence CHEREL, Gilbert BOUFFORT, Alain LEDUC, Andrée BATAIS, Ludovic GUÉRIN, Céline BESNARD, Thérèse STOHELLOU, Jérôme SORRE.

Absents : Yann LEFÈVRE, Franck LANGLOIS, Julien CAUX.

Secrétaire de séance : Thérèse STOHELLOU

Le conseil municipal approuve à la majorité des membres présents le procès-verbal du conseil municipal du 15/05/2025.

Echange avec Monsieur GOMBERT de la CCI de Fougères au sujet du commerce :

Obligation de faire une location gérance lorsqu'il y a une licence tabac. Le contrat de location à faire chez un notaire. Les frais de notaire sont à la charge du locataire, possibilité de faire moitié locataire/moitié commune. S'il y a des salariés, ils sont rattachés au fonds de commerce.

Faire vérifier l'électricité. Voir pour l'acquisition de matériels pour l'épicerie, le bar et la cuisine du restaurant. Contacter des cuisinistes pour des devis. Le local tabac doit être géré par le futur exploitant. Les contrats de maintenance sont à la charge du locataire.

Le loyer mensuel sera de 600 € HT.

Délibérations prises par le conseil municipal lors de cette séance :

N°2025.031	Fond de Développement des Communes - FDC 2025
------------	---

Madame Le Maire propose au conseil municipal de solliciter Fougères Agglomération au titre du FDC 2025 pour le projet d'acquisition d'équipement de cuisine pour le Bar/Restaurant/Multiservices. Madame Le Maire présente le plan de financement suivant :

Opération	Montant dépenses HT	Financement	Montant recettes HT
Acquisition d'équipements de cuisine pour le Bar/Restaurant/Multiservices	22 500,00 €	Fougères Agglo FDC 2025	11 076,00 €
		Autofinancement	11 424,00 €
Total Dépenses	22 500,00 €	TOTAL recettes	22 500,00 €

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- approuve le plan de financement présenté ci-dessus,

- décide de solliciter Fougères Agglomération à hauteur de 11 076,00 € au titre du Fond de Développement des Communes 2025.

N°2025.032	Fond de Compensation de la Dotation Globale de Fonctionnement 2025
------------	--

Madame Le Maire propose au conseil municipal de solliciter Fougères Agglomération au titre du FCDGF 2025 pour le projet de travaux de la voirie 2025. Madame Le Maire présente le plan de financement suivant :

Opération	Montant dépenses HT	Financement	Montant recettes HT
Travaux de voirie 2025	16 810,00 €	Fougères Agglo FCDGF 2025	8 402,00 €
		Autofinancement	8 408,00 €
Total Dépenses	16 810,00 €	TOTAL recettes	16 810,00 €

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- approuve le plan de financement présenté ci-dessus,
- décide de solliciter Fougères Agglomération à hauteur de 8 402,00 € au titre du Fond de compensation de la DGF 2025,